E20.X2./14/08/71

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

Travail-Démocratie-Paix

RECTIFICATIF N° 71/291 du 3/9/71 /ETR/D.AGPM

Décret n°66/281/ETR.du 27/9/66 portant nomination de Monsieur Auxence ICKONGA en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Congo-Brazzaville en République Arabe Unie.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VU LA CONSTITUTION ;

.....
.....
.....

D E C R E T E

AU LIEU DE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur Auxence ICKONGA, Administrateur des Services Administratifs et Financiers, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo en République Arabe Unie.

L I R E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur Auxence ICKONGA, Administrateur des Services Administratifs et Financiers, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Congo en République Arabe Unie avec juridiction sur le LIBAN

REGULARISATION

LE RESTE SANS CHANGEMENT.-

BRAZZAVILLE, LE 3 SEPTEMBRE

CDT MARIEN N'GOUABI.-

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, président du Conseil d'Etat,

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

A. I C K O N G A

Le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et du Travail

CH. N'GOUOTO.-

Le Ministre des Finances et du Budget

A. E. POUNGUI.-